

**FORMATION
COMPLETE - sur
liste d'attente**

19 et 20 novembre 2019 à Lyon | 2 jours

La stratégie de conception passive : une démarche globale pour des bâtiments performants (en neuf et réhabilitation)

une approche simple pour atteindre des bâtiments sobres énergétiquement, financièrement accessibles, et confortables

>>> Développement durable et QEB



PROGRAMME

Qu'est-ce qu'un bâtiment Passif ?

Historique : du premier bâtiment passif (en 1883 !) à l'adaptation à l'Europe avec les moyens techniques actuels

Une approche en lien avec le scénario Negawatt - sobriété, efficacité, énergies renouvelables

Définition / Comparatif avec les autres labels et réglementations

Les notions d'énergie et de confort hygrothermique

Les outils architecturaux : conception globale et stratégie

Bioclimatisme et conception solaire passive

Compacité

Zonages thermiques

Confort d'été : protections solaires

Matériaux et qualités (focus sur les matériaux bios-sourcés & l'économie circulaire)

Notions de traitement des ponts thermiques

Quels équilibres économiques ?

Un raisonnement en coût global à l'échelle du projet en investissement, pour une performance durable

Les leviers : l'isolation, les menuiseries, la ventilation double-flux, la fusion chauffage-ventilation

Etudes de cas : retours d'expérience de bâtiments passifs

Bâtiments neufs : école élémentaire livrée en 2012 à Burnhaupt-Le-Haut ; IETP Les Mouettes à Strasbourg (2012)

Rénovation : logements et CLSH à Raon L'Etape (2010)

Initiation au logiciel PHPP

Mise en pratique des notions vues la veille

(pour comprendre comment le bâtiment fonctionne, appréhender la schématisation de la globalité d'un projet, comprendre les paramètres et leurs interactions...)

En guise de conclusion

La simplicité d'usage et de fonctionnement pour une pérennité de la performance

Le « rôle » des utilisateurs et du maître d'ouvrage

INTERVENANT

Vincent COLIATTI, Terranergie (BET, expert en stratégie de conception passive) – Ingénieur thermicien spécialisé basse énergie et écoconstruction

PUBLIC

Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés : architectes, ingénieurs BET, urbanistes, programmistes, collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM ; entreprises du bâtiment

OBJECTIFS DE FORMATION

- **Comprendre ce qu'est un « bâtiment passif »** d'un point de vue de l'architecte ET de l'ingénieur BET
- **Comprendre l'importance d'une démarche de conception globale** pour atteindre une accessibilité technique et financière du projet
- **Connaître les composants du confort thermique** et les principes physiques qui déterminent la notion de confort
- **Identifier les leviers qui permettent d'atteindre une performance thermique passive** (facteur de compacité, les ponts thermiques, réduction des coûts de la ventilation...)
- **Comprendre les équilibres économiques possibles à l'investissement** sur un niveau de performance passif
- Connaître les critères d'une **certification passive** et les réglementations actuelles
- Découvrir l'outil d'accompagnement de conception **PHPP**
- Argumenter en faveur d'une **rénovation passive pour du logement collectif**

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentation power point - Exemples/échanges

Etude de cas concrets, exercices

> **Les supports de cours** seront remis aux participants

> Taille du groupe : max. 16 personnes

DUREE & LIEU

2 jours de formation soit 15 heures

Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 14h à 18h00

Lieu : **Pôle Coopératif Woopa** - 10 avenue des Canuts -
69120 VAULX en VELIN (*accès métro et tram depuis la gare
Part-Dieu*)

TARIF & PRISE EN CHARGE

Tarif : **700 € HT** (840 € TTC)

Tarif préférentiel : inscription à 2 ou + // ancien.ne
stagiaire QEB/DDQE : 600 € HT (720 € TTC)

Formation prise en charge par les OPCO (FIF-PL,
Actaliens, Fafiec, Constructys...) et **éligible à l'obligation
de formation** continue des architectes.

Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs :
Remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour (**soit 100%**)
+ crédit d'impôt formation 74 €

CONTACT

Céline ROOS - celine.roos@scop-les2rives.eu

12 rue St Cyr – 69009 LYON

Tél : 06 75 46 73 27 // www.scop-les2rives.eu

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le
n° 82 69 12060 69 - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A



FICHE D'INSCRIPTION

Possibilité de s'inscrire en ligne [en cliquant sur ce lien !](#)

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription accompagnée du chèque de règlement à l'adresse suivante :

> Par courrier : Scop les 2 rives, 12 rue de Saint Cyr 69009 Lyon

> Par mail : celine.roos@scop-les2rives.eu

Et pour toute demande d'information complémentaire : Céline ROOS, +33 6 75 46 73 27

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69

SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

STRUCTURE :

Adresse _____ CP _____ Ville _____

Nom de l'OPCO _____

EMPLOYEUR : NOM _____ Prénom _____

Fonction _____

STAGIAIRE :

NOM _____ Prénom _____

Fonction _____ Adresse e-mail _____

N° tél. _____ N° port. _____

Je souhaite m'inscrire à la formation _____

Date : _____ Lieu : _____ Tarif TTC : _____

Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : _____ (nom et prénom)

Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

Fait à _____ Le _____ Signature _____

Nous prendrons contact pour l'établissement de la convention de formation dès réception de cette fiche / remplissage du formulaire en ligne

Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCO.

[Le détail des montants est téléchargeable ici](#)

Quel est mon OPCO ?

Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL

Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS

Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA

Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS

Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie...) et d'agence de paysage : FAFIEC

Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS

Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations... : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt formation mobilisable**

LIBERAL, GERANT NON-SALARIE, AUTOENTREPRENEUR		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Architectes, paysagistes, BET, économistes, chefs d'entreprise artisanale, chefs d'entreprise artisanale	FIF-PL ouvert à la demande sur le site www.fif-pl.fr	350 € / jour (hors le matin de 1400 € / an / professionnel)
Chefs d'entreprise artisanale	FAFCEA ouvert à la demande sur le site www.fafcea.com	28h / heure, soit 218 € / jour (hors le matin de 1400 € / an / professionnel)
Toutes professions (hors auto-entrepreneur) > en contrat de FIF-PL et du FAFCEA	Ouverture possible à un contrat éligible (profil à l'adresse www.fif-pl.fr)	9,88 € / heure dans la limite de 60h / an (pour télécharger les documents, contactez l'association scop@scop-les2rives.eu)
Autres professions : nous contacter		
SALARIE (plan de formation)		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Agences d'architecture (hors auto-entrepreneur), bureaux d'études (thermique, économie...), agences de paysage, chefs d'entreprise artisanale	ACTALIANS ouvert à la demande sur le site www.actalians.fr	*Prise en charge des frais pédagogiques : 200 € / jour (max 5 jours) *Prise en charge de l'hébergement : forfait 84 € / jour *Prise en charge des frais repas : - repas max (max 15€ / jour) - forfait de déplacement (max 60 €/jour) - déplacements : 0,25 € / km + Forfait 204 € / jour + frais
BET, économistes, paysagistes	FAFIEC ouvert à la demande sur le site www.fafiec.fr	Prise en charge jusqu'à 100% (selon votre statut) * entreprises de 0 à 11 salariés : 2 400 € max. * entreprises de 12 à 24 salariés : 2 800 € max. * entreprises de 25 à 49 salariés : 3 200 € max. * entreprises de 50 à 99 salariés : 3 600 € max. * entreprises de 100 à 499 salariés : 4 000 € max. * entreprises de 500 à 999 salariés : 4 400 € max. * entreprises de 1000 à 4999 salariés : 4 800 € max. * entreprises de 5000 à 9999 salariés : 5 200 € max. * entreprises de 10000 à 49999 salariés : 5 600 € max. * entreprises de 50000 à 99999 salariés : 6 000 € max. * entreprises de 100000 à 499999 salariés : 6 400 € max. * entreprises de 500000 à 999999 salariés : 6 800 € max. * entreprises de 1000000 à 4999999 salariés : 7 200 € max. * entreprises de 5000000 à 9999999 salariés : 7 600 € max. * entreprises de 10000000 à 49999999 salariés : 8 000 € max. * entreprises de 50000000 à 99999999 salariés : 8 400 € max. * entreprises de 100000000 à 499999999 salariés : 8 800 € max. * entreprises de 500000000 à 999999999 salariés : 9 200 € max. * entreprises de 1000000000 à 4999999999 salariés : 9 600 € max. * entreprises de 5000000000 à 9999999999 salariés : 10 000 € max.